



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 18 MARS 2015**

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars à 20 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, se sont réunis au siège du Siam, 13, avenue de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), **sous la présidence de Monsieur Jacques DELPORTE.**

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent SIMON.

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé un membre du Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M. LELIEVRE, M. RIBAudeau, M. DI BENEDETTO, M^{me} MELO et M^{me} MASNADA, en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations.

**Date convocation :
12 mars 2015**

ÉTAT DE PRÉSENCE

**Objet :
Procès-verbal
de la séance du Comité
Syndical du 18 mars 2015**

FERRIÈRES-EN-BRIE Présents : M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE.

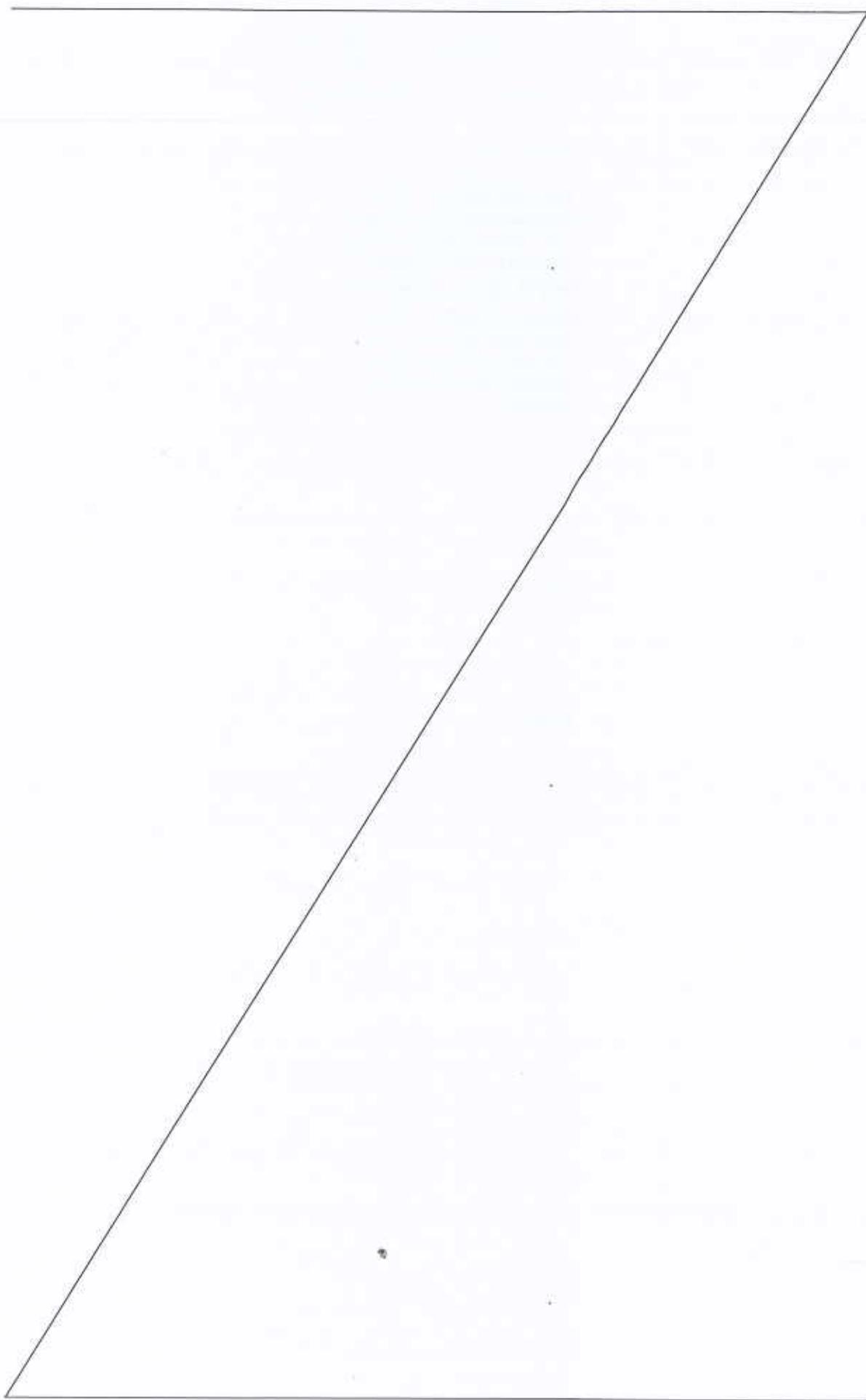
Membres en exercice :27
 Quorum : 14
 Membres présents 21
 Membres représentés
 (pouvoirs) 0
 Total votants :21

C.A. MARNE-ET-GONDOIRE Présents : M. Laurent DELPECH, M. Serge DUJARRIER,
 M. Roland HARLÉ, M. Olivier PAUPE, M. Laurent SIMON,
 M. Claude VERONA, M. Ali BOUCHAMA,
 M^{me} Geneviève SERT, M. Claude DUMONT,
 M. Thibaud GUILLEMET,
 M. Franck LE MILLOUR-WOIRRHAYE (suppléant).
 Absent excusé M. Ludovic BOUTILLIER.

S.A.N. DU VAL D'EUROPE Présents : M. Gilbert STROHL, M. Fernand VERDELLET.
 Absent excusé : M. Henri PEREZ.

1 exemplaire du **PV** de la séance du **18 mars 2015** sera adressé aux membres titulaires et aux suppléants, avec la **convocation du CS du 29 avril 2015**. Sa demande d'approbation, par les membres, sera inscrite à l'O.J. dudit CS. Cette décision sera actée par **émargement du registre des délibérations** par lesdits membres présents ce jour, lors d'un prochain CS.

C.A. MLV/VAL MAUBUÉE Présents : M. Nicolas DELAUNAY, M^{me} Annie DENIS,
 M. Alain LECLERC, M^{me} Monique HOUSSOU,
 M^{me} Nadia BEAUMEL, M. Patrick RATOUCHEIAK.
 Absents excusés : M^{me} Julie GOBERT,
 M. Michel BOUGLOUAN.



A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative résumant l'ensemble des points.

🕒 La séance est ouverte à 20H35

Le Quorum est atteint : 21 élus présents sur 27 en exercice.

Le Président ouvre la séance, et nomme M. Laurent SIMON (CAMG) secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, rend hommage à Emile HART, ancien délégué syndical du Siam, élu de la commune de Champs-sur-Marne, décédé au mois de février 2015.

Le Président retrace son parcours et fait observer une minute de silence par l'assemblée.

01 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 04 février 2015.

Le Président présente le point faisant état des sujets abordés lors du dernier Comité Syndical, notamment le Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

ENTENDU le Président sur le rendu compte du Comité Syndical du 04 février 2015,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Sulvant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE le procès-verbal du 04 février 2015,

02 Rendu compte des travaux du Bureau Syndical (séance du 04 mars 2015) et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, hormis les MAPA.

Le Président informe les élus du nouveau calendrier des réunions pour le printemps 2015.

- Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Syndical du 21 janvier 2015,
- Information du bureau relative au Budget Primitif 2015.
- Adhésion du Siam au groupement du SDESM dans le cadre de la fin du monopole du marché de l'énergie.
- Convention d'occupation du domaine public avec la commune de Lagny-sur-Marne.
- Compte rendu MAPA
- Liste des marchés publics passés en 2014.

ENTENDU l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du compte rendu des travaux du Bureau Syndical du 04 mars 2015.

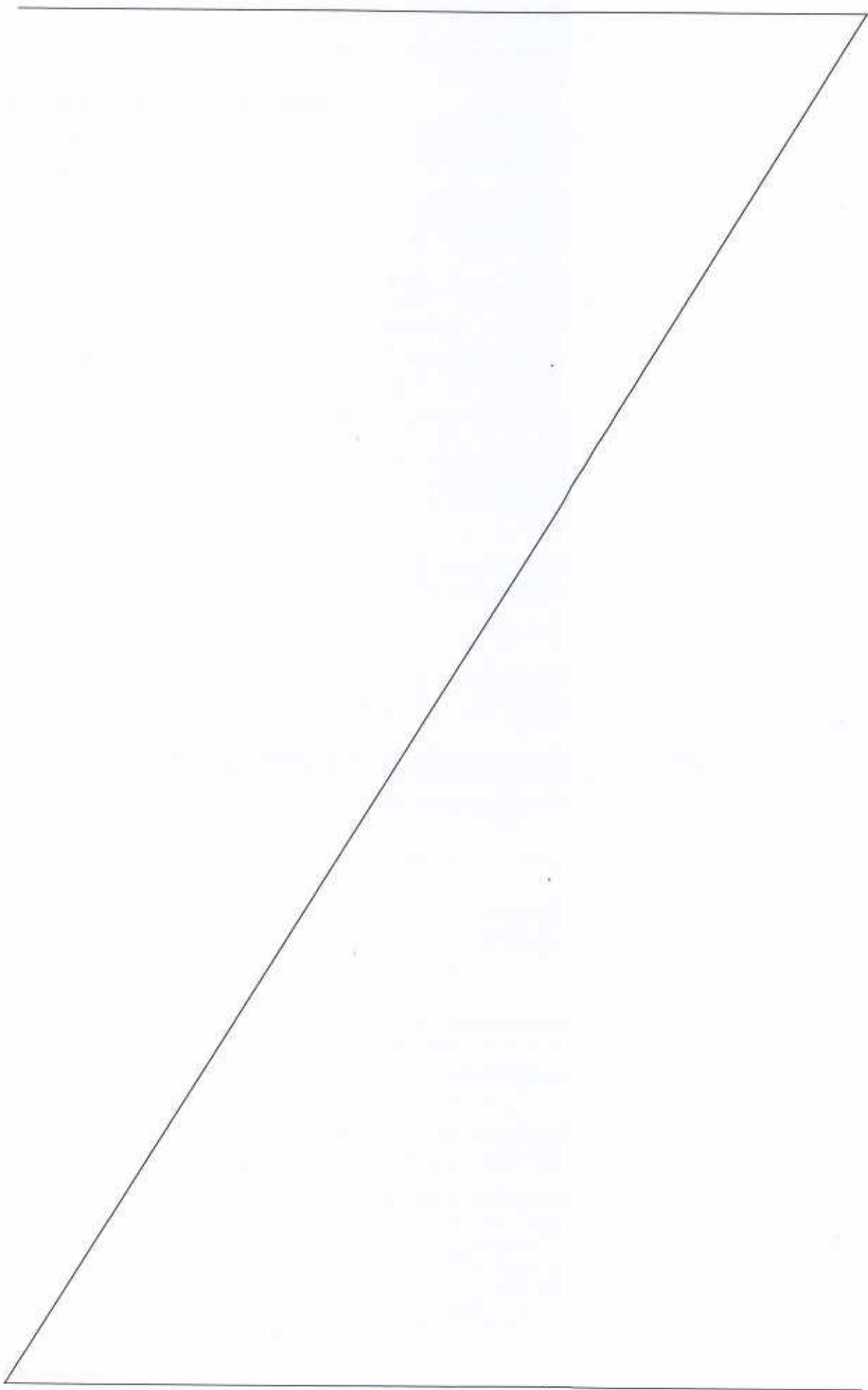
Arrivée de M. Michel VERMOT (CAVM) portant le nombre d'élus à 22 sur 27.

03 Reprise anticipée des résultats 2014.

Le Président donne la parole à M. VERDELLET, 3^{ème} Vice-Président aux finances.

M. VERDELLET explique les raisons qui ont amené à reporter l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif. En vue de la constitution du dossier pour souscrire au fonds de soutien de l'État, pour le refinancement des ex-emprunts DEXIA avec la SFIL, il apparaît plus opportun de fonder le dossier du Siam sur la base du Compte Administratif 2013. Celui-ci démontre en effet de manière probante le déficit engendré par le refinancement opéré en 2013. A contrario le Compte Administratif 2014 affichant une meilleure santé financière risquerait de diminuer l'aide à laquelle le Siam pourrait prétendre auprès du fonds de soutien. Sollicitée, la Trésorerie ne s'oppose pas à la démarche proposée.

Le Vice-Président présente le tableau avec la reprise des montants en section de fonctionnement et d'investissement.



Le budget annuel 2014, présente un excédent total de clôture de 7 843 369,97€ € constitué par un excédent de fonctionnement de 235 719,82€ et un excédent d'investissement de 7 607 650,15 €.

Entendu le Président et le Vice-Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014.

04 Budget Primitif 2015

Le Président donne à nouveau la parole à M. VERDELLET.

Le Vice-Président aux finances s'engage dans la présentation de la note point par point, rappelant les montants d'investissement prévus pour 2015, que ce soit pour les réseaux, pour 1140 k€ ou pour la station pour 470 k€.

Au point 14 de la note, le Président informe que, concernant la provision budgétaire repérée dans le Compte de Gestion par la trésorerie, la somme de près de 2,4 millions d'Euros pourra être sortie et intégrée au budget. La confirmation a été donnée par la Trésorière.

Au point 15, le Président reprend à nouveau la parole pour faire un point sur le dossier des emprunts du Siam. Il rappelle que sept hypothèses sont envisagées à ce jour, dont quatre avec la SFIL.

Le montant de l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) d'un emprunt, qui est amené à passer à taux variable au mois d'octobre, a été chiffré par la SFIL à plus de 5,4 millions d'Euros, soit d'avantage que le capital restant dû.

Cependant cette indemnité est variable, et peut être augmentée avec la volatilité des monnaies, notamment la parité entre le Franc Suisse et l'Euro. Cette fois, la possibilité de lisser le remboursement de la pénalité dans le temps pourra être envisagée.

Autre hypothèse déclinée par le Président, celle de ne pas négocier et attendre en laissant l'emprunt filer un temps donné avec des intérêts qui vont par conséquent être plus élevés, mais moins élevée que l'IRA.

Il est également envisagé de ne payer que le taux de 3.76 %, à minima, sans payer l'augmentation des intérêts.

L'hypothèse du fonds de soutien est encore assez incertaine. L'aide peut varier de 20 à 40 % du montant de la pénalité. Ce même fonds de soutien serait versé sur 15 ans, lui-même soumis un taux de 1,20 %.

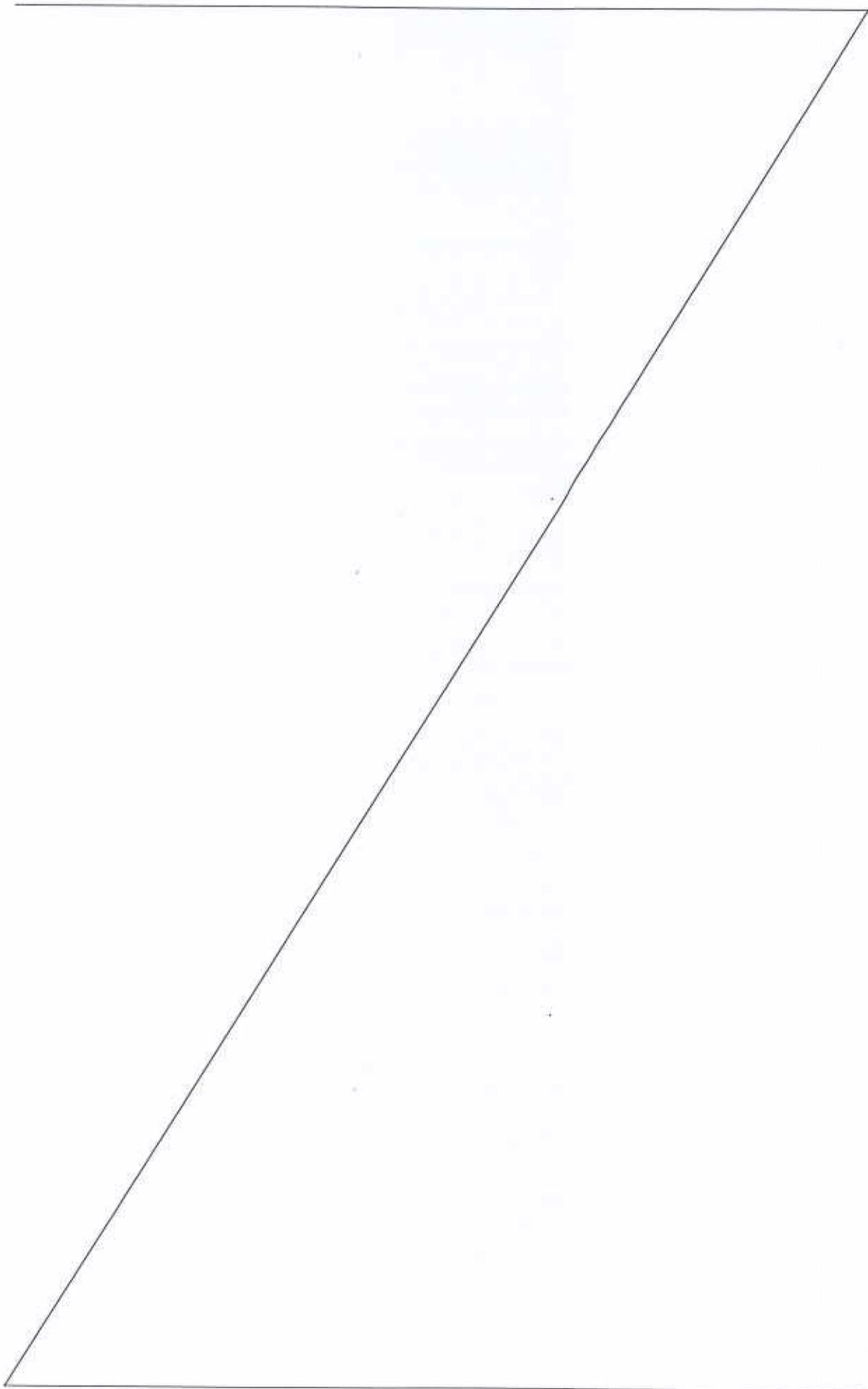
Enfin, le travail auprès des cabinets d'expertises mandatés sur cette affaire entrouvre la possibilité d'un contentieux, avec, au terme de la procédure, la possibilité d'une indemnisation pouvant être étendue.

Par ailleurs, le dépôt du dossier pour la constitution du fond de garantie, devra être fait avant le 30 avril 2015, à condition que la Préfecture le valide.

Le comité du fonds de soutien devra statuer avant le 31 juillet et en dernier ressort le Comité Syndical du Siam avant le 31 août 2015. Ce qui nécessitera peut être la tenue d'un comité courant août.

Le Président donne la parole aux élus.

- M. RATOUCNIAK (CAMG) intervient au sujet de la SFIL. Il estime que la SFIL « n'a aucune marge de manœuvre; du coup les pénalités sont toujours supérieures au capital restant dû. » Pour lui la SFIL « est une grosse arnaque, c'est un enrichissement sans cause, car cet argent n'existe pas. C'est du blanchiment, une escroquerie. »
A ce stade M. RATOUCNIAK conseille de ne rien faire avec la SFIL, dans la mesure où cette pénalité engendre « un doublement de la dette, c'est totalement inacceptable ».
- Le Président entend et partage le point de vue de M. RATOUCNIAK, et assure que toutes les solutions sont à l'étude afin d'éviter cette situation.
- M. VERDELLET rappelle que sur le fonds de soutien de l'Etat, sera appliqué un taux de 1,20 % d'intérêts.



Le Vice-Président aux finances poursuit ensuite la lecture de la note et présente enfin le budget 2015 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation :	7 531 390,55 €	7 531 390,55 €
Section d'investissement :	13 822 691,66 €	13 822 691,66 €
Total :	21 354 082,21 €	21 354 082,21 €

Le Président donne la parole aux élus qui auraient des questions :

- M. HARLE (CAMG) remarque qu'au niveau de la section de fonctionnement, au chapitre 12 art 6410, les dépenses de personnel sont en forte augmentation comparé à 2014. De plus les dépenses relatives à l'URSSAF sont inscrites sur deux comptes.
- Le Président répond que les dépenses de personnel tenant compte des avancements de grade et d'échelon ainsi que d'une revalorisation du régime indemnitaire des certains agents avec de nouvelles responsabilités suite au départ en retraite d'agents au cours de l'année 2014. De plus le nouveau Directeur Général des Services est à temps plein, contrairement à son prédécesseur, qui était à mi-temps.

ENTENDU l'exposé du Président et du Vice-Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement Intérieur),

- **ADOpte** le budget primitif 2015.

M. VERDELLET en profite pour saluer et remercier le travail du Directeur Général des Services du Siam et de l'ensemble des services. Remerciements partagés par le Président.

06 Adhésion du Siam au groupement de commande d'électricité constitué par le SDESM

Le Président présente le point, en précisant que dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergie, fixée par la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 07 décembre 2010 et la Loi de consommation du 17 mars 2014, le SDESM (Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-et-Marne), se propose de coordonner un groupement de commande d'électricité.

Par l'adhésion à ce groupement, et compte tenu de la technicité du sujet, le Siam bénéficierait des tarifs négociés par le SDESM dans le cadre de son Appel d'Offres.

ENTENDU l'exposé du Vice-Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement Intérieur),

APPROUVE l'adhésion du Siam au groupement de commande proposé par le SDESM.

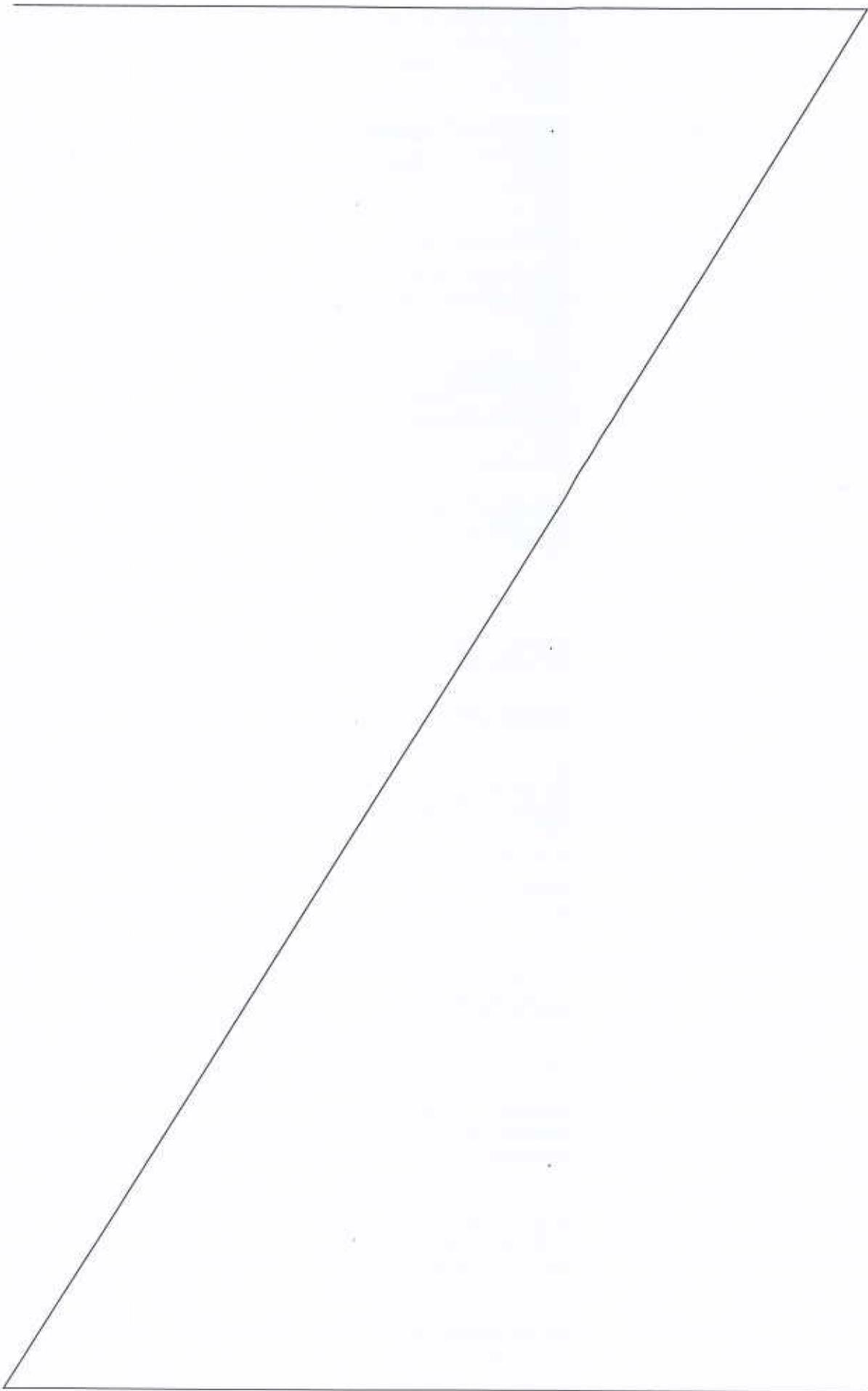
05 Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec la commune de Lagny-sur-Marne pour la réalisation des travaux sur la parcelle du poste de refoulement Chariots d'Or.

Le Président donne la parole à M. Laurent DELPECH, 1^{er} Vice-Président aux réseaux. Dans le cadre des travaux qui vont être réalisés sur la parcelle où se situe le poste de refoulement du Siam, une convention d'occupation du domaine de la ville de Lagny-sur-Marne est nécessaire. Cette convention encadrera l'emprise du poste sur la parcelle, pendant la durée des travaux mais aussi après la fin de l'opération.

ENTENDU l'exposé du Président et du Vice-Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement Intérieur),

APPROUVE la conclusion de la convention d'occupation du domaine public avec la commune de Lagny-sur-Marne.
PV CS du 18-03-2015



Départ de M. DELPECH, désormais 21 élus prennent part au vote, ne remettant pas en cause le quorum.

07 Le Président du Siam rend compte des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) sur délégation du Comité Syndical.

Le Président présente le tableau relatant par montant les Marchés à Procédure Adaptée et bons de commandes passés depuis le 1^{er} janvier 2015.

ENTENDU l'exposé du Président et du Vice-Président,

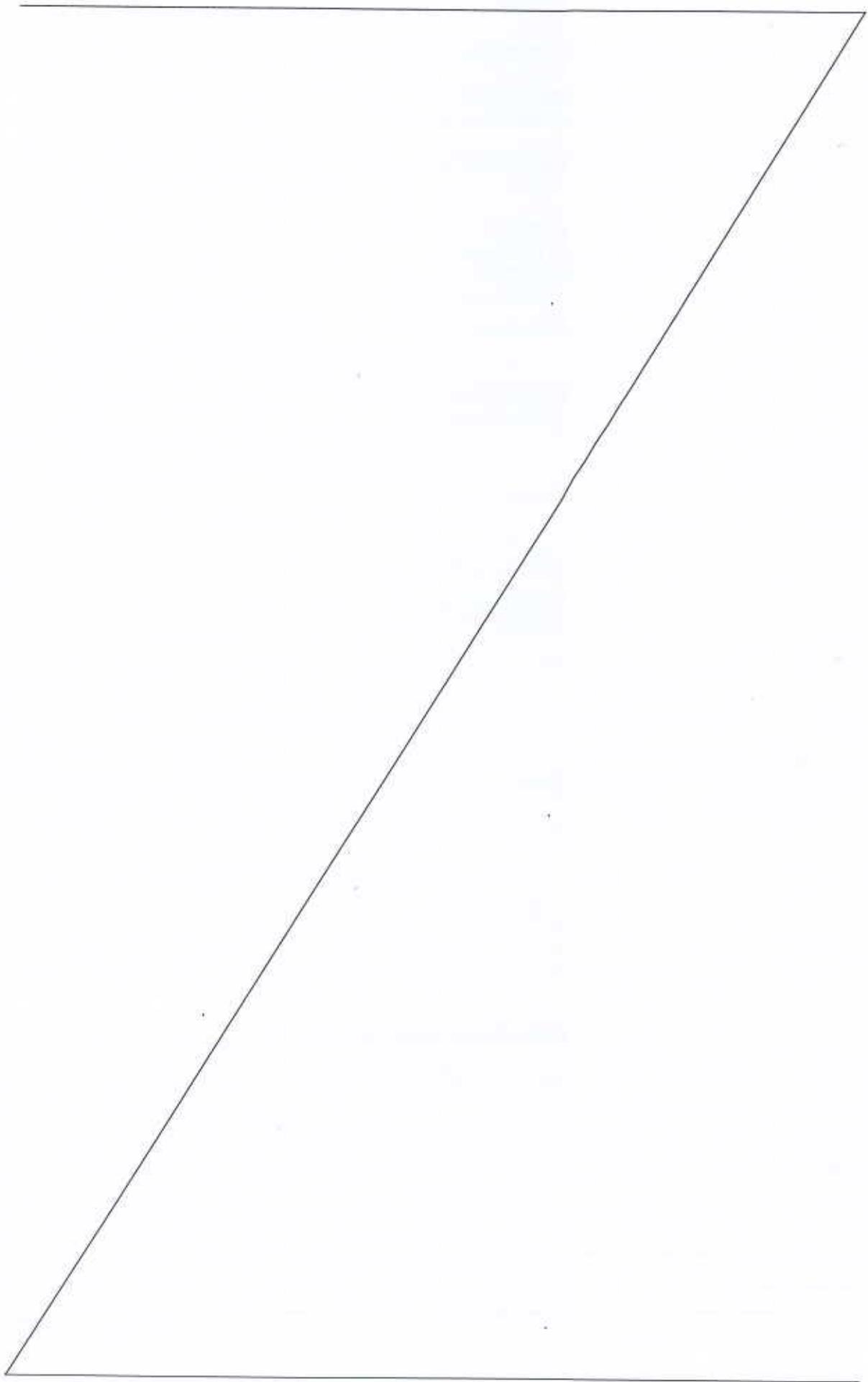
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Sulvant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du compte rendu des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) sur délégation du Comité Syndical

08 Liste des Marchés Publics conclus en 2014 : publication annuelle sur le site internet du Siam (art. 133 du code des Marchés Publics).

Le Président présente la liste suivante qui sera publiée sur le site internet du Siam.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR LE SIAM EN 2014					
Marchés de Travaux					
Tranches H.T.	Objet du marché	Date de notification	Nom de l'attributaire	Code Postal	Procédure d'attribution
15.000 € à 89.999,99 €	-	-	-	-	Décision du Président
90.000 € et plus.	Travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne	09/10/2014	Travaux Publics Ile de France	77 400	Attribution avis CAO + Comité Syndical
	Travaux de réhabilitation de la conduite rue Grayier du Bac à Saint-Thibault-des-Vignes	05/01/2015	VALENTIN TP	94 140	
Marchés de Fournitures					
Tranches H.T.	Objet du marché	Date de notification	Nom de l'attributaire	Code Postal	Procédure d'attribution
15.000 € à 89.999,99 €	-	-	-	-	Décision du Président
90.000 € et plus	-	-	-	-	Attribution avis CAO + Décision Bureau



Marchés de Services					
Tranches H.T.	Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code Postal	Procédure d'attribution
15 000 à 89.999,99 €					Décision du Président
90.000 € et plus	Accord cadre de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'assainissement sur le réseau d'assainissement du Siam	27/08/2014	CCST	92130	Attribution avis CAO + délibération Comité Syndical
			AVR	94730	
			TEST INGENIERIE	77 400	

09 Communication(s) et question(s) diverse(s).

Le Président fait une rapide information sur le Compte de Gestion 2014 et le Compte Administratif 2014, rappelant que le vote interviendra au mois de juin.

Le Président lève la séance.

Le Président remercie le Comité Syndical de sa participation.

⌚ **La séance est levée à 21h40**

Le secrétaire de séance,

Laurent SIMON.

